

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/017/7.2

Feuillet n°026



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 26 mars 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE,

Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Claude TURBANT représenté par Betty CHABANE, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Dominique DURUY donne pouvoir à Didier CLERJOUX, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Élodie REBEYROL donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Daniel BOUTOT, Nadine PIERSON donne pouvoir à Denis ADAMSKI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Contributions directes locales pour 2024 : vote des taux

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'état de notification des taux des taxes locales directes a été transmis courant Mars 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 communiqué par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DgFip),

AR Prefecture

024-200041150-20240409-DE2024017-DE
Reçu le 11/04/2024

Vu le produit nécessaire à l'équilibre du budget,
Vu, les travaux de la commission des finances réunie le 22 février 2024 et le 4 avril 2024,
Vu, le débat d'orientations budgétaires 2024 et le rapport présenté lors du conseil communautaire du 6 mars 2024,

Considérant l'article 151 de la loi de finances pour 2024 qui instaure un 6 au I de l'article 1636 B sexies du CGI :

« 6. L'instance délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est inférieur à 75 % de la moyenne des établissements publics de coopération intercommunale constatée l'année précédente au niveau national peut fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

☞ **De VOTER** les taux des taxes locales 2024 comme suit :

Cotisation Foncière des Entreprises : 25, 11 % avec une durée de lissage à 12 ans (depuis 2017).

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,39 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,65 %

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 2,831%

☞ **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 11/04/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord N-ir

AR Prefecture
024-200041150-20240409-DE2024017-DE
Reçu le 11/04/2024

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord N-ir